

Communiqué du Collectif Rénovation des Halles (collectif.halles.free.fr)

Décision sur le projet des Halles : non à l'opacité !

La concertation sur le projet des Halles avait pourtant bien commencé : les associations de riverains ont été associées à la réflexion très en amont ; elles ont participé au diagnostic des dysfonctionnements du quartier, du jardin, du Forum, et présenté de nombreuses propositions, dont une quarantaine ont été intégrées au programme officiel en décembre 2003.

Après avoir étudié de près les quatre projets, l'association ACCOMPLIR, rapidement suivie par une vingtaine d'associations d'habitants et de commerçants du quartier (soit la grande majorité des associations locales), puis par une quinzaine d'associations de tout Paris, a pris position pour le projet qui lui semblait correspondre le mieux à ces propositions, celui de Mangin. Ce choix devait être rejoint ultérieurement, à partir d'argumentaires très différents, par la Fédération des usagers des transports d'Ile-de-France, mais aussi par le GIE des commerçants du Forum.

Ceci n'a pas été du tout du goût de la SEM-Paris-Centre, chargée du suivi des études, dont le président Alain Le Garrec n'hésita pas, en mai dernier, à prendre publiquement parti « *contre le projet Mangin et pour les trois autres projets* », alors que son rôle était de faire mener une comparaison équitable sur les quatre propositions, en laissant à la CAO puis au Conseil de Paris le soin de trancher. Le 2 novembre dernier, la SEM-Paris-Centre a présenté au comité de pilotage un rapport confidentiel, que notre Collectif a pu se procurer et qui s'est avéré scandaleusement partial en faveur de Koolhaas. Or c'est sur la base de ce rapport que la CAO va prendre sa décision, dans le plus grand secret, puisque ses délibérations ne sont pas publiques, pas plus que celles du comité de pilotage.

Avons-nous participé à tout cet énorme effort de concertation pour en arriver là ? Si, comme l'a affirmé Jean-Pierre Caffet (adjoint au Maire de Paris chargé de l'urbanisme) à plusieurs reprises, la décision concernant les Halles doit être prise « selon des critères objectifs », nous demandons la transparence de ces critères et la publication des

débats qui conduiront à la décision. Sinon, comment ne pas céder au soupçon selon lequel toute cette concertation n'aurait eu d'autre but que de tenter de conditionner les esprits avant une décision arbitraire, du reste peut-être déjà prise depuis longtemps ?



Toilettes gratuites



Depuis 2001, Yves Contassot et Mylène Stambouli ont négocié avec la société Decaux des accès gratuits à des sanisettes proches de lieux de distribution alimentaire pour les plus démunis, ce qui nous paraît une très heureuse initiative. A partir de 2006, 200 contrats de sanisettes Decaux arriveront à échéance et elles seront remplacées par un nouvel édicule qui sera gratuit et accessible aux personnes à mobilité réduite. Liste des sanisettes et lavatory gratuits dès maintenant dans le 1er arrondissement : Rue Coquillière, angle rue du Louvre ; Rue de l'Arbre Sec, angle Mégisserie ; face au 244, rue de Rivoli (M° Concorde) ; Place du Châtelet (M° Châtelet) ; Place du Palais Royal (M° Palais Royal) ; Face au 2 Quai du Louvre (M° Pont-Neuf). Dans le 2ème : Place de la Bourse ; 15 Bd St Denis (M° Strasbourg Saint-Denis).

Rappel des critères fondamentaux d'ACCOMPLIR pour la rénovation des Halles

La décision concernant le projet des Halles devrait être prise par la CAO le 15 décembre prochain, puis avalisée par le Conseil de Paris en janvier ou en février. Quel que soit le choix que feront nos élus, nous nous efforcerons de faire prendre en compte les attentes suivantes :

- **Densité** : pas de surdensification commerciale ni en équipements publics ; pas d'immeuble de grande hauteur afin de laisser l'espace libre et les perspectives dégagées.



- **Jardin** : préservation d'un jardin végétalisé, ouvert, d'un seul tenant, de plain-pied, non morcelé, non constructible ; préserver l'amphithéâtre René Cassin, la Grosse Tête, le jardin d'aventure Lalanne sur son site actuel afin de conserver sa végétation qui a grandi, le mail Berger ; améliorer les accès au sous-sol mais maintenir la séparation dessus-dessous ; maintenir nettement la répartition spatiale est/ouest : pas de commerce dans le jardin ; créer un cheminement nord-sud commode.

- **Sécurité** : améliorer la sécurité, la lisibilité et le confort du pôle d'échange RATP ; adopter une architecture favorisant la sécurité mais aussi le sentiment de sécurité ; rapprocher le commissariat de l'ancien Forum et prévoir des accès en surface, vers le centre commercial et vers la voirie.

- **Equipements** : maintenir le mélange entre les équipements collectifs et les commerces ; assurer la continuité d'activité des équipements, notamment du Conservatoire ; création d'un accueil de jour supplémentaire pour les sans-abris ; création de blocs sanitaires auto-nettoyants gratuits, visibles, accessibles ; fret par voie ferrée, logistique de livraison dans le quartier par véhicules non polluants.

- **Prise en compte du quartier** : améliorer le fonctionnement du quartier piétonnier (circulations, stationnement, livraisons, terrasses...).

- **Travaux** : haute qualité environnementale des constructions pour protéger l'environnement et pour éviter de nouveaux travaux dans peu de temps ; durée des travaux restreinte et phasage crédible.

Curieuse conception de la concertation

Dans le journal Métro du 25/11/04, Alain Le Garrec, conseiller de Paris, élu PS du 1er et Président de la SEM Paris Centre chargée de mener les études sur le projet de rénovation des Halles, déclare qu'« Accomplir a bloqué la concertation en faisant un choix activiste en faveur de Mangin », déclaration pour le moins surprenante surtout de la part de quelqu'un qui, en toute illégalité compte tenu de sa fonction, s'est pour sa part prononcé publiquement dès le 17 mai contre l'un des projet.

Que signifie ce reproche d'avoir « bloqué la concertation » ? A quel moment avons-nous empêché quiconque de donner son avis ? A supposer que nous en ayons eu l'intention, quels moyens aurions-nous eus de le faire ? Est-ce notre faute si les associations qui sont opposées au projet Mangin n'ont pas jugé bon d'organiser la moindre réunion pour exprimer leur point de vue et en débattre, ni de recueillir des signatures en faveur de leur projet favori, ni même de se mettre d'accord entre elles pour savoir ce qu'elles attendaient au juste de ce projet, puisque certaines soutiennent Nouvel, d'autres Maas, d'autres Koolhaas, projets aussi différents que possible les uns des autres.

Pourquoi, de son côté, la SEM n'a-t-elle plus organisé de réunion publique à partir du moment où les maquettes ont été présentées, alors que nous l'avons réclamé à plusieurs reprises, notamment en conseil de quartier ? Les deux seules réunions publiques organisées dans le quartier des Halles l'ont été par nous, le 17 mai, puis le 16 septembre. Elles étaient ouvertes à tous et largement annoncées dans la presse et par nos soins. Peut-on appeler cela « bloquer la concertation » ?

La Lettre d'ACCOMPLIR

Nous sommes sidérés que le représentant d'une municipalité qui range la concertation et la démocratie participative parmi les valeurs qu'elle défend puisse nous faire grief de notre mobilisation citoyenne, et nous contester la jouissance de deux des libertés fondamentales garanties par la Constitution, à savoir la liberté d'opinion et la liberté d'expression.

Pour paraphraser la triste formule selon laquelle « un bon Indien est un Indien mort », une bonne association serait-elle une association silencieuse...ou « une association godillot » ?

Course des 10 km le 10 octobre 2004



La première édition de la « Course des dix kilomètres », organisée sur les 1er et 2ème arrondissements à l'initiative de Jean-Pierre Bergeon, prof d'EPS à l'école de l'Arbre Sec et président du club de GRS de Paris-Centre, a été un très grand succès : 800 coureurs ont participé (dont 250 femmes) et 150 bénévoles ont contribué à la sécurisation de la course. C'était une animation très sympathique, dont on espère qu'elle va se renouveler chaque année !

Directrice de la publication
Elisabeth Bourguinat

Abonnez-vous gratuitement
à la Lettre
contact@accomplir.asso.fr

Consultez notre site
www.accomplir.asso.fr

Née dans le quartier des Halles en 1999, l'association ACCOMPLIR est ouverte à tous les habitants du cœur de Paris qui souhaitent agir pour mieux vivre dans ce quartier